



Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit

Dossier de candidature



TITRE DU PROJET:

PROMOTEUR:

Qu'est-ce que le Fonds de développement?

Les propriétaires des parcs éoliens tiennent à ce que ces parcs s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil et que leur implantation soit une occasion de contribuer à améliorer le cadre de vie et l'environnement des communautés concernées.

La mission du Fonds, financé par des contributions des propriétaires, est de participer à la préservation de la faune et de son habitat ainsi qu'au développement des activités socio-économiques des municipalités participantes.

Comment fonctionne ce Fonds?

Le Fonds fonctionne par appels à projets. Les objectifs considérés prioritairement, pour l'allocation des sommes annuelles en provenance du Fonds, devront être des projets axés sur les points suivants :

La protection de l'environnement ;

La promotion des énergies renouvelables ;

Le développement socio-économique des municipalités ;

La mise en valeur du potentiel récréotouristique des municipalités.

Ces points pourront être modifiés ultérieurement sur proposition du Comité de Sélection des projets, après validation par les représentants des propriétaires des Parcs éoliens et de la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin.

Quels sont les critères d'éligibilité?

Le Comité détermine si les projets sont éligibles. Un projet doit satisfaire aux critères d'éligibilité ci-dessous pour être admis au processus d'examen.

Durée du projet : Le dossier de candidature doit présenter un calendrier assurant la réalisation complète du projet avant le 31 décembre de l'année en cours. Le non-respect de cette date entraîne l'annulation de la subvention obtenue.

Niveau de la demande financière : La demande financière ne peut dépasser 60% du coût total du projet et est limitée à 4 000 \$ pour les demandes introduites dans le cadre du Parc éolien du Granit.

Éligibilité des dépenses : L'aide demandée ne peut couvrir que des frais directement liés à la réalisation de projets et les coûts d'études de faisabilité ne sont pas admissibles. Les dépenses de fonctionnement et dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien du projet (ex. : connexion, énergie, loyer, communications, fournitures, petit matériel de bureau, salaires, etc.) ne peuvent être retenues. De plus, un projet ne pourra faire l'objet de versements récurrents pendant plus de trois années consécutives.

Règles administratives : Le dossier de candidature complet (fiche synthétique, présentation détaillée du projet et annexes) doit obligatoirement être envoyé à la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin, en deux copies – une copie papier et une copie électronique sous format PDF - dans les délais fixés par le calendrier de l'appel à projets concerné.

Quels sont les critères de sélection?

Le choix des projets sera guidé par les critères de sélections suivants :

Pertinence et utilité du projet : Caractère novateur et utilité collective des résultats attendus.

Conception et planification du projet : Objectifs et résultats à atteindre clairs et mesurables. Planification dans le temps réaliste.

Structure et viabilité financières : Devis budgétaire détaillé, réaliste et justifié. Apports financiers diversifiés et contribution du promoteur.

Pérennisation des acquis du projet : Expérience du promoteur et appui du milieu. Capacité des partenaires à disposer des ressources nécessaires à la poursuite des activités du projet au-delà de la période de financement.

Quel est le processus de sélection?

Présentation des requêtes de financement : Une requête de financement n'est prise en considération que si elle se fait dans le cadre d'un appel à projets du Fonds. Les dossiers seront examinés par le Comité de sélection à l'intérieure des périodes d'analyse précisées lors des appels à projets, à savoir, la date de dépôt des demandes et la date d'attribution des montants.

Examen des projets : S'appuyant sur son processus d'analyse et ses critères de sélection, le Comité procède à la sélection des dossiers selon les modalités de gestion et sous réserve des crédits disponibles. Il se réserve le droit de rejeter, d'accorder tout ou partie de la demande financière et de fixer des conditions supplémentaires.

Où faire parvenir les 2 copies de votre dossier?

La copie électronique : dg@st-robertbellarmin.qc.ca

La copie papier : à l'attention de la direction générale
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin
10, rue Nadeau
St-Robert-Bellarmin QC
G0M 2E0

Avis important : Prenez note que tous les documents, photos, plans, ...annexés doivent être en format PDF uniquement, qu'il ne sera pas fait de demande d'information complémentaire et qu'un dossier incomplet pourrait ne pas être considéré lors du processus de sélection des projets.

Afin de soumettre votre projet, veuillez compléter les pages suivantes :

Veillez répondre à toutes les rubriques et notez que ce document ne peut être modifié. Inscrivez tous les renseignements dans les espaces prévus à cet effet et respectez la dimension de ces espaces. Tout projet doit être présenté dans un maximum de 7 pages ci-incluses, excluant les annexes.

Le promoteur doit répondre à toutes les questions du formulaire suivant et fournir **un dossier complet à la Direction générale de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**. Une lettre d'intention ou un document préliminaire sont insuffisants.

Des copies du formulaire sont disponibles en faisant la demande au bureau de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin ou par courriel à l'adresse : dg@st-robertbellarmin.qc.ca

1. Présentation du promoteur

1.1 Adresse, téléphone et courriel du **promoteur**

1.2 Nom, adresse et courriel de la personne **responsable du dossier**

1.3 Présentation de l'**organisme** (Statut juridique, mission, réalisations, etc...)

1.4 Ce projet est-il en lien avec un ou des objectifs du fonds?

La protection de l'environnement :

La promotion des énergies renouvelables :

Le développement socio-économique des municipalités :

La mise en valeur du potentiel récréotouristique des municipalités :

Autres liens à souligner :

Remarques complémentaires :

Présentation du projet

- 2.1 Donnez une **description complète du projet** (problématique en lien avec les besoins du milieu, objectifs recherchés, services et clientèles visés, plan de réalisation et échéancier, résultats et impacts escomptés, caractère novateur du projet, pérennité du projet, appuis du milieu, partenaire(s) du projet).

N'hésitez pas à annexer tous documents (format PDF) qui vous semblent utiles en appui à votre demande...

2.2 Présentez la **ventilation des coûts** et le plan de **financement du projet**.

Coûts du projet

Immobilisations

Terrain	_____	\$
Bâtisse	_____	\$
Équipements	_____	\$
Matériel informatique	_____	\$
Mobilier	_____	\$
Autres	_____	\$
Fonds de roulement	_____	\$
Autre (précisez) _____	_____	\$

(Joignez, s'il y a lieu, les soumissions, devis, ou autres documents appuyant les coûts estimés)

TOTAL des coûts du projet _____ \$

Plan de financement

Demande		Confirmée?	Déposée?
Sources de revenu ou de financement		(oui/non)	(oui/non)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

(Il peut s'agir d'autofinancement, de contributions provenant de la municipalité des gouvernements supérieurs, de partenaires, du promoteur, etc. Dans la mesure du possible, toutes les demandes de financement complémentaires doivent être déposées. Le total du financement identifié doit couvrir l'ensemble des coûts du projet.)

TOTAL du financement identifié ou confirmé _____ \$

2.3 Expliquez en quoi le projet est structurant pour le milieu.

2.4 Documents à inclure en annexe (si applicable)

- Résolution d'appui de la (ou des) municipalité(s) où se réalisera le projet
- Charte d'incorporation
- États financiers vérifiés de la dernière année
- Lettres d'appuis, lettres de confirmation d'engagement financier de partenaires, rapports, ou tout autre document pertinent
- Devis et soumissions